



RÉGION DE GENDARMERIE DE NOUVELLE-AQUITAINE
59 rue Séguineau – CS 90013 - 33 700 MÉRIGNAC

Bureau budget et administration

RÈGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Remplacement des portes sectionnelles des garages de service et des centres de soutien automobiles des casernes de gendarmerie d'Angoulême (16) et Guéret (23)

Consultation n° 04RGNA2026

Marché passé par procédure adaptée en application de l'article L. 2123-1 du Code de la commande publique

Date et heure limites de remise des offres

25 septembre 2026 11H00

SOMMAIRE

1 - Identification de l'organisme acheteur.....	3
2 – Objet et description de la consultation.....	3
3 – Conditions et étendue de la consultation.....	3
3.1 Condition de la consultation.....	3
3.2 Allotissement.....	3
3.3 Tranches optionnelles.....	3
3.4 Durée du marché – Délai d'exécution.....	4
3.5 Visite de site.....	4
3.6 Nomenclature.....	5
3.7 Variantes.....	5
3.7.1 À l'initiative du candidat (facultative).....	5
3.7.2 À l'initiative du maître d'ouvrage (obligatoire).....	5
3.8 Prestation supplémentaire éventuelle (PSE).....	5
3.9 Mode de règlement du marché et modalités de financement.....	5
3.10 Avance.....	5
3.11 Prestations similaires.....	5
4 – Documents de la consultation.....	6
4-1 Les documents de la consultation.....	6
4-2 Questions/réponses.....	6
4-3 Complément au dossier.....	6
4-4 Retrait du dossier.....	6
5 – Présentation des candidatures et des offres.....	7
5-1 Date limite de réception des offres.....	7
5-2 Délai de validité des offres.....	7
5-3 Présentation et contenu des candidatures.....	7
5-4 Documents à produire pour les offres.....	8
6 – Critères d'évaluation des offres – Négociations.....	8
6.1 Critères de sélection des offres.....	8
6.2 Négociation avec les candidats.....	10
7 – Condition de dépôt des offres.....	10
8 – Renseignements complémentaires.....	10
9 – Voies et délais de recours.....	11

1 - Identification de l'organisme acheteur

Nom de l'organisme : Ministère de l'Intérieur RÉGION DE GENDARMERIE DE NOUVELLE-AQUITAINE	Représentant du Maître d'ouvrage : M. le général de corps d'armée Tony Mouchet
Adresse : 59 rue Séguineau	Code postal : 33700
Ville : MÉRIGNAC	Pays : FRANCE
Téléphone : 05.56.90.44.71	Adresse de courrier électronique : sam.bba.rgna+tx@gendarmerie.interieur.gouv.fr

2 – Objet et description de la consultation

La présente consultation a pour objet le remplacement des portes sectionnelles des garages de service et des ateliers des centres de soutien automobile gendarmerie (CSAG) situés dans les casernes d'Angoulême (16) et de Guéret (23).

La description des travaux et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) joint aux documents de la consultation.

3 – Conditions et étendue de la consultation

3.1 Condition de la consultation

Cette consultation est lancée selon une procédure adaptée en application des articles R. 2123-1 à R. 2123-7 du Code de la commande publique.

3.2 Allotissement

Ce marché est alloti en 2 lots distincts :

N°	Intitulés des lots
1	Caserne Levasseur à Angoulême (16)
2	Caserne Bongéot à Guéret (23)

Les soumissionnaires sont libres de présenter une offre pour chacun des lots.
Le nombre de lots qui pourra être attribué à un même soumissionnaire n'est pas limité.

3.3 Tranches optionnelles

Le présent marché comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle pour le lot 2 Caserne Bongéot à Guéret (23) conformément aux articles R2113-4 à R2113-6 du code de la commande publique.

Durée et délai d'affermissement par tranche			
	Durée totale d'exécution de la tranche	Délai d'affermissement des tranches optionnelles	Point de départ du délai d'affermissement des tranches optionnelles
Tranche ferme	6 mois		
Tranche optionnelle n°1	2 mois	2 mois	OS de démarrage du délai d'exécution de la tranche ferme.

3.4 Durée du marché – Délai d'exécution

Conformément à l'article 28.1 du CCAG Travaux, la période de préparation est de 2 mois pour chacun des lots.

La durée maximale globale prévisionnelle du marché est de 10 mois.

La durée d'exécution du marché pour les différents lots est :

Lot 1 Angoulême (16) : 8 mois périodes de préparation et d'approvisionnement comprises.

Lot 2 Guéret (23) : 10 mois maximum périodes de préparation et d'approvisionnement comprises.

Un ordre de service précisera la date de démarrage de la période préparation et un second ordre de service précisera la date de démarrage de l'exécution des travaux.

Les chantiers de l'ensemble des lots seront exécutés en même temps.

3.5 Visite de site

La visite du site est obligatoire.

Les visites feront impérativement l'objet d'une demande de rendez-vous (à minima 48h avant) auprès des services et aux dates ci-dessous :

Pour le lot 1	Service des affaires immobilières de la Charente à Angoulême (16) Tél : 05.45.37.50.37 – Port : 06.11.94.19.74 Mail : sai.ggd16@ gendarmerie.interieur.gouv.fr
	Jeudi 17/09/26 à 10h00 et jeudi 24/09/26 à 10h00
Pour le lot 2	Service des affaires immobilières de la Creuse à Guéret (23) Tél : 06.26.18.38.08 ou 06.20.61.26.35 Mail : sai.ggd23@ gendarmerie.interieur.gouv.fr
	Mercredi 16/09/26 à 10h15 et mercredi 23/09/26 à 10h15

Aucune réponse aux questions techniques ou administratives ne sera fournie lors des visites. Ces dernières devront être transmises suivant les dispositions de l'article 4.2 du présent règlement de consultation.

Dès la prise de rendez-vous, les candidats devront informer du nom, prénom, date de naissance et lieu de naissance du personnel qui effectuera la visite.

Les visites ne sont pas un audit et ne pourront en aucun cas être rémunérées.

En cas de force majeure, l'administration se réserve le droit de déplacer les dates de visite.

3.6 Nomenclature

45421140-7 : pose de menuiseries métalliques

3.7 Variantes

3.7.1 À l'initiative du candidat (facultative)

Ce type de variante n'est pas autorisé dans ce marché.

3.7.2 À l'initiative du maître d'ouvrage (obligatoire)

Néant.

3.8 Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)

Néant.

3.9 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Budget de l'État - L'unité monétaire est l'EURO. Marché à prix révisable.

Les règlements interviendront par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours à réception de la demande de paiement avec virement sur le compte figurant sur l'acte d'engagement.

3.10 Avance

Une avance de **30%** est consentie selon les conditions d'application prévues aux articles R. 2191-3 à R. 2191-13 du Code de la commande publique.

L'avance sera remboursée en une seule fois dès lors que le montant des prestations exécutées par le titulaire atteindra 65% du montant du marché.

Lorsqu'une partie du marché est sous-traitée après le dépôt de l'offre et avant le seuil des 65 % de prestations exécutées, l'avance est remboursée en conséquence.

L'avance n'est pas affectée par la mise en œuvre d'une clause de variation de prix. Une avance peut être versée, sur leur demande, aux sous-traitants dans les mêmes conditions que pour le titulaire.

Le droit à l'avance du sous-traitant est ouvert dès la notification du marché ou de l'acte spécial par la personne publique

3.11 Prestations similaires

En application des dispositions de l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier au titulaire la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent contrat. À cet effet, une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence pourra être engagée.

4-1 Les documents de la consultation

Les documents de la consultation sont :

- 1 règlement de consultation (RC) ;
- 1 cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- 1 acte d'engagement et ses DPGF ;
- 1 cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
- 1 cadre de mémoire technique par lot.

4-2 Questions/réponses

Le candidat peut poser des questions sur la consultation via la Plateforme des Achats de l'Etat, <https://www.marches-publics.gouv.fr/> (n° de la consultation : 04RGNA2026 ou lien direct ci-dessus – onglet 2 : « Question »).

Les questions peuvent être posées jusqu'à **8 jours ouvrés** avant la date limite de remise de l'offre.

Au-delà, elles ne seront plus prises en compte.

L'administration répondra jusqu'à **3 jours ouvrés** avant la date limite de remise des offres aux questions posées dans les délais.

4-3 Complément au dossier

L'administration se réserve le droit d'apporter, au plus tard **3 jours ouvrés** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier : un avis rectificatif sera alors publié via la Plateforme des Achats de l'État (PLACE). Les candidats devront alors répondre au marché en tenant compte des corrections apportées, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si en cours de procédure, le délai de remise des candidatures est prorogé, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de la nouvelle date limite de dépôt des plis.

4-4 Retrait du dossier

Le dossier de consultation est retiré de manière **dématérialisée** à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/> (recherche rapide : n° de la consultation : 04RGNA2026)

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la Plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique ou en cas de téléchargement anonyme.

Les candidats sont informés que le maître d'ouvrage utilise son profil d'acheteur via la Plateforme des Achats de l'État pour communiquer par écrit avec les candidats (envoi des réponses aux questions, informations sur les éventuelles modifications du DCE, éventuelles demandes de complément des candidatures, etc.)

Des courriels contenant un lien de téléchargement permettant à chaque candidat d'accuser réception et d'accéder au contenu de ces messages seront donc adressés aux candidats en provenant de l'adresse de messagerie suivante : nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr

Les candidats sont donc invités à :

- S'assurer que la configuration de leur boîte de messagerie permet de recevoir ce type de message ;
- Vérifier que ces courriels ne figurent pas dans le dossier « indésirable » ou « spam » ;
- Accuser réception de chacun de ces envois en cliquant le lien de téléchargement contenu dans le courriel.

5 – Présentation des candidatures et des offres

Pour une meilleure analyse des dossiers il est demandé de bien vouloir dissocier les documents relatifs à la candidature de ceux de l'offre.

Les candidats devront obligatoirement utiliser la trame de l'AE fournie pour répondre à la présente consultation.

5-1 Date limite de réception des offres

Les offres doivent parvenir via la plateforme au plus tard aux dates et heures indiquées en page 1 du présent document.

5-2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **6 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

5-3 Présentation et contenu des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, le maître d'ouvrage qui constate que des pièces dont la production étaient réclamées sont absentes ou incomplètes peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

En application de l'article R. 2142-25 du Code de la commande publique, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

Documents à produire pour la candidature :

En application des articles R. 2143-3, R. 2143-4 du Code de la commande publique les candidats doivent fournir les documents relatifs à leur candidature et à leur offre, rédigés en langue française, ou accompagnés d'une traduction en français.

Chaque candidat aura à produire **un dossier complet** comprenant les pièces suivantes :

- Engagement : le candidat produit les pouvoirs des personnes habilitées à l'engager juridiquement ;
- Redressement judiciaire : le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
- Attestation d'assurance : les attestations d'assurance de l'année en cours des candidats en lien avec les travaux qu'il exécutera ;
- Lettre de candidature pour l'ensemble du groupement (imprimé DC1) : l'imprimé DC1 fera apparaître les différents membres du groupement avec l'indication du mandataire et la forme du groupement et comportera également l'ensemble des attestations sur l'honneur obligatoire. Le formulaire DC1 devra être complété et visé par l'ensemble des membres du groupement ;
- Lettre de candidature **pour chaque membre du groupement** (imprimé DC2) : le DC2 devra comporter le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires propres aux réalisations sur les 3 dernières années. Les entreprises nouvellement créées qui ne sont pas en mesure de fournir les informations sur les 3 dernières années ne seront pas évincées sur ce simple fait. En cas

d'incapacité à fournir les déclarations relatives aux chiffres d'affaires, le candidat produira une déclaration appropriée de banques.

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) mis à jour au 01/04/2019 disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

- Dans le cas d'un groupement, fournir la convention de groupement.
- Références - capacité technique : L'entreprise ou le groupement devra présenter les qualifications techniques et professionnelles dont elle dispose.

Nota : l'absence de référence relative à des missions de même nature n'est pas un motif en soi d'élimination de la candidature. Dans cette hypothèse, il appartient cependant au candidat de faire preuve de sa capacité par tout autre moyen à sa disposition.

Conformément à l'article R.2143-13 du code de la commande publique, les candidats sont informés qu'ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements demandés que le maître d'ouvrage peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, si les conditions suivantes sont réunies :

- Le candidat doit indiquer, dans le dossier de candidature, la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais et les modalités de consultation de ce système et/ou d'accès à cet espace ;
- L'accès à ces documents est gratuit.

5-4 Documents à produire pour les offres

Les offres sont entièrement rédigées en langue française.

Les candidats devront produire un dossier complet sur la base duquel ils seront jugés et qui comprend :

- l'acte d'engagement (ATTRI 1) dûment complété, tamponné, daté et signé ;
- une décomposition du prix global et forfaitaire détaillée par lot ;
- la désignation dans les pièces de leur offre, d'une ou plusieurs personnes physiques ayant qualité pour représenter le titulaire vis-à-vis de la personne publique pour l'exécution du marché ;
- un mémoire technique qui recensera tous les éléments demandés conformément cadre fourni.

6 – Critères d'évaluation des offres – Négociation

6.1 Critères de sélection des offres

En application de l'article R.2152-1 du Code de la commande publique, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'autoriser les soumissionnaires à régulariser leur offre, si celle-ci est irrégulière ou inacceptable, à l'exception des offres anormalement basses.

Dans le cas d'une suspicion d'offre anormalement basse, le soumissionnaire devra justifier son prix ou les coûts proposés dans son offre y compris pour la part du marché qu'il envisage de sous-traiter.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères pondérés suivants :

Critères	Pondération sur 100 points	Méthode de calcul ou sous-critères
Prix	70	$C_p = 70 \times \left\{ \frac{\text{offre la moins disante}}{\text{offre étudiée}} \right\}$
Valeur technique	25	- <u>Sous-critère 1 : Descriptif des moyens humains et matériels mis en place pour le management et l'exécution du marché (sur 6 points)</u> <i>Sur 4 points</i> • Profils des intervenants / qualification / expériences / suppléance en cas d'absence • Dimensionnement et volumes horaires des équipes mises en place <i>Sur 2 points</i> • Moyens matériels en relation avec l'opération (de chantier ou d'expertise, à préciser explicitement par le maître d'œuvre) - <u>Sous-critère 2 : Dispositions relatives à la qualité, la sécurité et à l'environnement (sur 4 points)</u> <i>Sur 4 points</i> • Dispositions prises pour assurer la gestion des déchets • Dispositions prises pour assurer l'hygiène et la sécurité lors des travaux - <u>Sous-critère 3 : Solution technique (sur 15 points)</u> <i>Sur 3 points</i> • Fiches techniques correspondantes Le candidat fournira la liste des matériels et équipements et transmettra les fiches techniques correspondantes, notamment celles des portes sectionnelles envisagées et leur motorisation. <i>Sur 12 points</i> • Note technique détaillée concernant l'opération. Cette note permet au RPA d'apprécier à la fois la pertinence et la qualité technique de la solution proposée par le candidat au regard des éléments du CCTP, et de s'assurer de la prise en compte de cette problématique. Le candidat joint dans cette note technique tout élément qui permet de présenter, expliquer et justifier la solution qu'il propose. Cette fiche sera limitée à 1 recto-verso A4.
Critère environnemental	5	Pour ce dernier critère, les point seront attribués de la façon suivante : * distance usine - chantier < 100km : 5pts, * distance usine - chantier entre 100 et 500km : 2.5pts, * distance usine - chantier > 500km : 0 pts.

6.2 Négociation avec les candidats

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre ou les trois premiers classés conformément aux dispositions de l'article R.2123-5 du Code de la commande publique.

Les éléments de la négociation pourront porter sur l'ensemble des éléments de l'offre.

La négociation pourra se dérouler soit sous forme écrite, soit sous forme orale et confirmée par un écrit.

7 – Condition de dépôt des offres

Le dépôt des offres dématérialisé s'effectue sur le site de la Plateforme des Achats de l'État, <https://www.marches-publics.gouv.fr/> - onglet 3 : « Dépôt ».

Le soumissionnaire devra se référer aux « Conditions générales d'utilisation » et « Pré requis techniques », disponibles au bas de la page d'accueil, pour toute action sur ledit site. Un guide d'utilisation y est également disponible sous la rubrique « Aide » afin de faciliter le maniement de la plate-forme. Ces documents décrivant l'utilisation du site font partie intégrante du règlement de consultation.

Un message indique au soumissionnaire que l'opération de dépôt de la réponse a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique précisant la date et l'heure de réception. L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie au soumissionnaire que sa réponse n'est pas parvenue à l'administration.

Format des fichiers :

Le soumissionnaire est invité à :

- Utiliser les formats « .doc », « .xls », « .pdf », « .ods » et « .odt » ;
- A ne pas utiliser certains formats, notamment les « exe » ;
- A ne pas utiliser certains outils, notamment les macros.

Des logiciels compatibles sont téléchargeables sur la plate-forme sous la rubrique « Outils informatiques » de l'onglet « Aide ».

Dans le cas d'un fichier incompatible avec les logiciels de l'administration, la personne publique se réserve le droit de demander au soumissionnaire l'envoi du document par tout moyen à sa convenance dans un délai de 48 heures suivant la demande de la personne publique.

**Les offres reçues hors délai seront éliminées conformément à l'article R. 2151-5 du code de la commande publique.
Il appartient donc aux entreprises de prendre leurs dispositions pour anticiper une éventuelle difficulté technique.**

8 – Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements d'ordre administratif contacter :

ADJ Boué Cécile ou Mme Galtier Marie-Sophie

Téléphone : 05.56.90.44.71 ou 05.56.90.45.70

Mail : sam.bba.rgna+tx@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Caserne Battesti

Bureau budget administration / section administration marchés

59 rue Séguineau – CS 90013

33700 MERIGNAC

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bordeaux
9 rue de Tastet
33 000 Bordeaux
tél. : 05-56-99-38-00

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable
(CCIRA) de Bordeaux
DREETS Nouvelle-Aquitaine – Pôle C
Cité administrative
2, rue Jules Ferry
33 090 BORDEAUX Cédex
Secrétariat du CCIRA de Bordeaux
Tel : 05 55 12 20 47
Mail : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr